

2 ALPES 3600
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue des Gorges
38860 LES DEUX ALPES
988 106 043 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 AVRIL 2026

L'an deux-mille vingt-six
Le vingt-quatre avril,

La Société « MY SPIRIT »,

Société par actions simplifiée au capital de 1 965 216 euros, ayant son siège social 6 rue des Gorges, 38860 LES DEUX ALPES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 943 173 666 RCS GRENOBLE,
Représentée par Monsieur Yannick MONTAGNE, en sa qualité de Président,

Associée Unique et Présidente de la société 2 ALPES 3600,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 6 rue des Gorges, 38860 LES DEUX ALPES au 3 rue des Vikings 38860 LES DEUX ALPES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société MY SPIRIT, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 6 rue des Gorges, 38860 LES DEUX ALPES au 3 rue des Vikings 38860 LES DEUX ALPES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 3 rue des Vikings 38860 LES DEUX ALPES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La société « MY SPIRIT »
représentée par M. Yannick MONTAGNE